
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES ET CONVENTIONS
COMMERCIALES**

Jeudi 3 juillet 1947. — *Présidence de M. Armengaud, président.* — Poursuivant l'exposé de son projet de rapport sur la proposition de résolution (n° 37, année 1947), relative aux monopoles artificiels, M. Colardeau a précisé les données du problème à l'intérieur de nos frontières. Il a envisagé successivement le critère, dégagé par la jurisprudence, tendant à une application pratique de l'article 419 du Code pénal, et les diverses phases de l'intervention parlementaire dans ce domaine.

Il a enfin préconisé un ensemble de mesures visant à faire prévaloir l'intérêt général et à propos desquelles une discussion s'est ouverte. Sous réserve de certaines modifications, la commission a adopté les conclusions du rapporteur, aux termes desquelles sont prévues :

- 1° La déclaration obligatoire des ententes ;
- 2° La détermination des infractions ;
- 3° La mise en place d'organismes juridictionnels chargés d'apprécier la gestion des ententes ;
- 4° La fixation d'une large échelle de sanctions.

La commission a désigné son président, ainsi que MM. Brizard, Charles-Cros et Colardeau, pour la représenter au sein de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises nationalisées et des sociétés d'économie mixte, en application de l'article 70 de la loi du 21 mars 1947, modifiée.

M. Gargominy a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 322, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945, relative aux prix.

M. Duclercq a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 293, année 1947), de M. Laffargue, tendant à inviter le Gouvernement à créer une commission de simplification des réglementations et contrôles économiques en vigueur en France métropolitaine et d'Outre-Mer.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 2 juillet 1947. — *Présidence de M. Salomon Grumbach, président.* — Réunie en commun avec la commission de la France d'Outre-Mer, la commission a entendu un exposé de M. Marius Moutet, ministre de la France d'Outre-Mer, et de M. Bollaert, conseiller de la République, haut-commissaire de la République en Indochine, sur la situation dans ce territoire.

Le ministre a exposé les différents aspects de la situation aux points de vue militaire, politique et économique.

Les opérations militaires, menées par 130.000 hommes, dont 85.000 venant de la Métropole, sont actuellement arrêtées par la période des pluies. Elles ont eu pour but de s'emparer des positions stratégiques importantes et cet objectif a été atteint ; la situation politique s'est améliorée ; les populations sont atteintes de lassitude et reviennent à nous ; le Gouvernement d'Ho-Chi-

Minh rencontre une opposition de plus en plus nette dans certaines régions, notamment dans le centre et le sud Annam ; la suspension de feu demandée par le Gouvernement Viet-Namien n'a pu aboutir parce qu'aucune réponse n'a été faite par celui-ci aux questions posées par le Gouvernement français sur la situation des otages et sur les suites que devait comporter la cessation éventuelle du feu.

La France ne s'est jamais opposée à une prise de contact avec des représentants qualifiés d'un parti quelconque. La situation économique, qui subit le contre-coup des troubles, n'est cependant pas inquiétante et on pense, grâce à une réserve de 300.000 tonnes de riz, éviter la famine qui fit des ravages dans les populations en 1945.

M. Bollaert a parlé du problème indochinois en le plaçant dans le cadre de l'Union française ; il a souligné la nécessité pour la France d'affirmer sa volonté de rester en Indochine, d'abord parce que notre pays n'a pas démérité, le bilan des réalisations françaises se traduisant par un actif incontestable, et ensuite parce que cette présence est désirée par la grande majorité des populations indigènes ; il a déclaré que la solution du problème résidait dans la définition même de l'Union française, idée-force qui ne manquera pas de réaliser, dans un délai assez bref, non seulement les aspirations nationales des peuples qui la composent, mais cette aspiration qui nous réunit tous dans le cadre de l'Union.

A la suite de ces exposés, MM. Moutet et Bollaert ont répondu à un certain nombre de questions, posées notamment par MM. Max André, Nicod, Vittori, le général Delmas, Ernest Pezet, Willard, M^{me} Lefaucheux, MM. Maïga, Socé et le président Grumbach ; ce dernier, après avoir constaté l'unanimité des deux commissions sur la nécessité de maintenir la présence française en Indochine, a remercié les orateurs des communications qu'ils avaient bien voulu faire sur l'importante question examinée au cours de la réunion.

AGRICULTURE

Mercredi 2 juillet 1947. — *Présidence de M. Dulin, président.* — La commission a désigné M. Dulin comme rapporteur de la proposition de résolution (n^o 326, année 1947), dont il est l'auteur,

tendant à inviter le Gouvernement à proroger, d'une durée égale, le délai de dix-huit mois prévu par l'article 13 de l'ordonnance n° 45-2468 du 20 octobre 1945 permettant aux agriculteurs et artisans ruraux, prisonniers rapatriés et anciens déportés, de bénéficier de prêts du crédit agricole.

Le président a exposé à ses collègues les grandes lignes de son rapport, qui a été adopté après une intervention de M. Chochoy.

L'examen du rapport de M. Saint-Cyr sur la proposition de résolution (n° 223, année 1947), tendant à supprimer le plafond des dépenses d'électrification rurale subventionnables par le Fonds d'amortissement, a été reporté à une séance ultérieure.

M. Dulin a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 297, année 1947), de MM. Bordeneuve, Dulin, et les membres du groupe du Rassemblement des Gauches Républicaines, tendant à accorder aux industries de la conservé alimentaire, et par priorité aux conserveurs de légumes, les emballages métalliques qui sont indispensables au conditionnement de tous les produits et notamment des légumes mis à leur disposition.

La commission a décidé de reporter à sa prochaine séance l'examen du budget de l'agriculture.

M. Simard a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 336, année 1947) de M. Simard et des membres de la commission de l'agriculture, invitant le Gouvernement à prendre toutes mesures nécessaires pour engager les cultivateurs à semer du seigle pour faciliter la soudure en 1948.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 2 juillet 1947. — *Présidence de M^{me} Saunier, présidente.* — La commission a abordé l'examen du rapport de M. Baron sur sa proposition de résolution (n° 285, année 1947), tendant à inviter le Gouvernement à faciliter le voyage en France des jeunes Français résidant à l'Étranger.

Après un échange de vues, au cours duquel MM. La Gravière, Gilson et Ott ont notamment pris la parole, il a été décidé de compléter la proposition par la disposition suivante : « sous

condition d'âge, de famille, de fortune à déterminer par règlement ».

La suite de la discussion a été renvoyée à la prochaine séance, au cours de laquelle M. Baron apportera des informations complémentaires.

M. Pujol a ensuite demandé l'avis de la commission sur ses nouvelles conclusions relatives à la proposition de résolution (n° 310, année 1947), tendant à inviter le Gouvernement à suspendre l'effet du projet gouvernemental relatif à la réduction des dépenses de 7 0/0 dans le domaine de l'Éducation nationale.

Après avoir donné quelques précisions sur la situation grave où se trouve actuellement l'Éducation nationale par suite de l'insuffisance des crédits qui lui sont allouées, M. Pujol a confirmé son hostilité à la réduction des dépenses d'éducation proprement dite, mais a néanmoins proposé à la commission d'admettre que des économies puissent être réalisées dans l'administration.

Après un débat général, la commission lui a donné son accord unanime.

La commission a enfin réglé l'ordre du jour de ses prochaines séances.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 2 juillet 1947. — *Présidence de M. Amédée Guy, président.* — La commission a adopté à l'unanimité le texte de la proposition de résolution de M. Liénard, tendant à inviter le Gouvernement à augmenter la production, améliorer la qualité et assurer une meilleure distribution du lait, et elle a décidé de le déposer en son nom.

Elle a ensuite adopté le rapport favorable de M. Vourc'h sur la proposition de loi (n° 323, année 1947), de M. Bernard Lafay, votée par l'Assemblée Nationale, tendant à augmenter le nombre des représentants des médecins de la Seine au sein du Conseil national de l'Ordre des médecins, et elle a décidé d'en demander la discussion immédiate.

Le président a donné connaissance d'un bulletin d'information épidémiologique de la Direction de l'Hygiène publique du Ministère de la Santé Publique.

M. Baret a été désigné comme suppléant de M. Leuret pour participer aux travaux de la commission des finances en exécution de l'article 26 du Règlement.

La commission a enfin renvoyé à sa prochaine séance la suite de son ordre du jour.

FINANCES

Mardi 1^{er} juillet 1947. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a émis un avis de principe favorable à l'adoption de la proposition de résolution (n° 137, année 1947), de MM. Chochoy et Vanrullen, tendant à inviter le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour que le maximum soit fait en faveur des victimes des inondations du Pas-de-Calais, l'absence de tout élément chiffré ne lui permettant pas de juger des conséquences financières exactes de cette proposition.

Poursuivant l'étude du budget de l'agriculture, la commission a été amenée à fixer, au terme d'une longue discussion générale, engagée à propos du chapitre 104, sa position en matière d'indemnités :

Considérant que des amputations brutales de crédits auraient pour effet de fausser les éléments de base du reclassement de la fonction publique et de créer des différences injustifiées et peu équitables entre les traitements alloués à diverses catégories de fonctionnaires, considérant que les indemnités de fonctions doivent conserver le caractère exceptionnel de récompense et de rémunération du travail spécial que peut être amené à fournir un fonctionnaire, considérant que seule une œuvre de réorganisation générale des services publics peut aboutir à la réalisation d'une compression sérieuse de leurs dépenses budgétaires, la commission a décidé de marquer très spécialement son vif désir de voir réaliser au plus tôt cette solution d'ensemble.

Il lui a semblé désirable de maintenir, même après le reclassement de la fonction publique, le principe d'une indemnité spéciale destinée à tenir compte, au sein de chaque grade, des sujétions particulières incombant à certains fonctionnaires.

Il lui est apparu qu'en toute hypothèse, une telle réforme ne saurait être opérée que dans un cadre d'ensemble et après une étude approfondie et qu'il serait dès lors inéquitable de

prendre, sans pouvoir apprécier tous les aspects de la question, une décision dans tel ou tel cas particulier.

Dans ces conditions, la commission a pris à l'unanimité la décision de proposer le maintien ou le rétablissement de toutes les indemnités de fonctions, sous réserve d'un abattement uniforme de 5 0/0 destiné à marquer son désir de voir désormais attribuer ces indemnités en considérant exclusivement l'importance des obligations particulières incombant à leurs bénéficiaires.

Avant de se séparer, la commission a décidé de se réunir le mercredi 2 juillet à 9 heures 15.

Mercredi 2 juillet 1947. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a entamé l'examen du budget de l'Agriculture.

Conformément à la position de principe qu'elle avait prise dans sa précédente séance, elle a repris pour tous les chapitres où des indemnités de fonctions apparaissaient, les chiffres du projet gouvernemental affectés d'un abattement de 5 0/0.

La commission s'est déclarée en plein accord avec la décision de l'Assemblée Nationale, tendant à rétablir dans leur intégralité les crédits prévus pour l'Institut national de la Recherche scientifique, estimant que cet organisme devait être confirmé dans son autonomie par rapport aux différents organismes de la recherche scientifique, en raison du caractère très particulier de ses recherches et de ses missions.

Au cours d'une deuxième séance, tenue dans l'après-midi, la commission a poursuivi l'étude du budget de l'Agriculture.

Sur les chapitres relatifs aux dépenses de matériel, d'entretien et de frais généraux de fonctionnement des services, la commission a adopté une attitude de principe valable pour les budgets de tous les départements ministériels et consistant dans la réduction de 5 0/0 de tous les crédits demandés à ces titres divers, ceux qui concernent les frais de chauffage et d'éclairage étant au préalable rétablis jusqu'à concurrence du double des crédits accordés pour 1946, eu égard à l'augmentation du prix du charbon.

Présidence de M. Cardonne, vice-président. — La commission s'est particulièrement arrêtée sur les crédits de mobilier et les crédits d'achat et d'entretien des véhicules automobiles.

Elle a reconnu qu'il existait des différences considérables dans les dépenses prévues par unité suivant les différentes administrations et elle a décidé d'appliquer à ces dépenses un coefficient d'abattement qui pourrait être plus élevé pour les administrations les plus dispendieuses.

La commission a décidé de se réunir le jeudi 3 juillet pour examiner les budgets du Haut-Commissariat à la Distribution et des Affaires étrangères.

Jeudi 3 juillet 1947. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a examiné le budget du Haut-Commissariat à la Distribution.

Elle a fait porter ses réductions plus particulièrement sur les chapitres relatifs aux traitements du personnel titulaire de l'Administration centrale, des services extérieurs et de l'inspection générale pour indiquer son ferme désir de voir l'effectif de ce personnel se réduire sensiblement au cours de l'exercice 1947 et être ramené à la quantité correspondant à son utilité réelle.

Un effort de compression analogue a été effectué sur les personnels contractuels et auxiliaires.

Au cours d'une deuxième séance, tenue dans l'après-midi, la commission a effectué sur le même budget des réductions portant sur les crédits prévus pour le matériel automobile, les frais d'entretien et de fonctionnement des divers services, les frais de déplacement et de mission, et en résumé sur l'ensemble des frais généraux de l'Administration.

Le fonctionnement des centres d'abatage et des restaurants sociaux a été critiqué, mais il n'a été pratiqué qu'une réduction indicative sur le chapitre relatif à ces derniers.

La commission a ensuite étudié le budget des Affaires étrangères, auquel elle n'a dans l'ensemble fait subir que peu de réductions. Cependant, une forte réduction indicative a été apportée au chapitre 105 (Rétribution des agents diplomatiques et consulaires) pour protester contre l'excès des élévations de légations au rang d'ambassade et le doublement du nombre de celles-ci par rapport à la période antérieure aux hostilités de 1939.

La commission a décidé d'étudier dans la matinée du vendredi 4 juillet le budget de la France d'Outre-Mer.

Vendredi 4 juillet 1947. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a étudié, au cours de sa séance, le budget de la France d'Outre-Mer.

Examinant les chapitres relatifs aux crédits de personnel, elle s'est accordée à regretter l'augmentation continue des effectifs en service à l'Administration centrale, pour lesquels son rapporteur particulier lui a indiqué qu'ils avaient triplé par rapport à l'année 1928.

La commission a effectué des réductions sur les chapitres correspondants, ainsi que sur les crédits ouverts au titre d'organismes dont il lui a paru opportun de voir restreindre l'activité ou les missions : tels, par exemple, la Direction du plan ou l'Agence économique des colonies.

Elle a également effectué des réductions sur les chapitres relatifs à certains services, tels que ceux de Marseille ou de Bordeaux, qui lui ont paru pouvoir être rendus plus économiques par une meilleure organisation.

La commission a décidé d'examiner dans sa prochaine séance le budget des Travaux publics.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 2 juillet 1947. — *Présidence de M. Marc Rucart, président.* — Réunion commune avec la commission des affaires étrangères.

Voy. : *Supra*, à la rubrique « Affaires Étrangères ».

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Jedi 3 juillet 1947. — *Présidence de M. Léo Hamon, président.* — M. Larribère a tout d'abord insisté sur l'urgence d'une démarche à accomplir auprès du ministre de l'Intérieur pour obtenir le vote du Statut de l'Algérie avant les vacances parlementaires et sur l'utilité d'une résolution à lui adresser, susceptible de manifester l'unanimité de la Commission à cet égard.

Le président, après avoir approuvé M. Larribère, a suggéré également à la commission d'ouvrir un nouveau débat sur la

situation en Algérie ; il a, par ailleurs, donné lecture des télégrammes envoyés par les différentes sections algériennes des Amis du Manifeste et de la réponse qui leur a été faite par ses soins.

M. Dumas a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 374, année 1947), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'ordonnance du 6 décembre 1843, relative aux cimetières.

M. Voyant a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 348, année 1947) de M. Boisrond, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux agriculteurs du Loir-et-Cher, victimes de la grêle.

M. Couteaux a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 313, année 1947), de M. Southon, tendant à inviter le Gouvernement à proscrire des textes officiels les expressions de « Gouvernement de Vichy, ou « Vichy », pour désigner le soi-disant Gouvernement de l'Etat français.

La commission a ensuite désigné plusieurs rapporteurs pour procéder à l'examen des crédits budgétaires du ministère de l'Intérieur ((n° 1180 Assemblée Nationale, annexe n° 10). On été désignés :

M. Dumas, pour la direction du personnel, du matériel, du budget et de la comptabilité ;

M. Voyant, pour la direction de l'administration départementale et communale ;

M^{me} Devaud, pour la Direction des affaires générales et le Cabinet du ministre ;

M. Trémintin, pour la direction générale de la sûreté nationale ;

M. Couteaux, pour les subventions et les dépenses consécutives aux hostilités.

Le président et M. Rogier ont été chargés de coordonner le travail des différents rapporteurs et d'entrer en contact avec la commission des Finances du Conseil de la République.

Le président a enfin donné lecture à la commission du texte de la lettre qu'il adressera au ministre de l'Intérieur, relative au Statut de l'Algérie.

La commission, unanime, lui a donné son accord à ce sujet.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE
ET COMMERCIALE

Jeudi 3 juillet 1947. — *Présidence de M. Marcel Willard, président.* — La commission a examiné le projet de loi (n° 381, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant l'organisation et la procédure de la Cour de cassation.

Elle a entendu un exposé de M. Boivin-Champeaux sur l'économie du texte envisagé. L'orateur s'est montré favorable à la réforme proposée, tendant à supprimer la chambre des requêtes qui, a-t-il précisé, en dehors de la lenteur qu'elle apporte à la marche des instances, présente le vice capital d'instituer une procédure non contradictoire.

Un large échange de vues s'est déroulé sur le texte de l'article 39 qui dispose « que la déclaration du pourvoi ou à défaut le mémoire du demandeur doivent, à peine d'irrecevabilité du pourvoi, contenir l'indication sommaire du moyen de droit susceptible d'entraîner la cassation ».

La commission a estimé que, lorsque la loi dispense les parties du ministère d'un avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, il était difficile d'obliger le demandeur à énoncer, même sommairement, le moyen de droit pouvant entraîner la cassation.

M. Boivin-Champeaux a été nommé rapporteur du projet de loi.

Un premier échange de vues s'est ensuite instauré sur le projet de loi (n° 380, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'organisation des Justices de Paix.

M. Colardeau en a été nommé rapporteur. Ses conclusions seront examinées par la commission au cours de sa prochaine séance.

M. Colardeau a, enfin, été nommé rapporteur du projet de loi (n° 371, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant l'article 595 du Code d'instruction criminelle.

MOYENS DE COMMUNICATION ET TRANSPORTS
(POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES,
CHEMINS DE FER, LIGNES AÉRIENNES, ETC.)

Jeudi 3 juillet 1947. — *Présidence de M. Julien Brunhes, président.* — La commission a d'abord procédé à un échange de vues sur la visite qu'elle a faite jeudi dernier aux aérodromes d'Orly et du Bourget. Elle s'est particulièrement préoccupée de la question des salaires, notamment en ce qui concerne le personnel chargé des services de sécurité aérienne et elle a admis le principe d'une intervention auprès du ministre des Finances en faveur de ces fonctionnaires.

Elle a ensuite entendu la lecture du rapport de M. Jules Boyer sur la proposition de résolution de M. Duchet tendant à inviter le Gouvernement à développer la circulation routière et à rendre la liberté à l'essence.

M. Boyer s'est défendu de vouloir ouvrir un débat sur les avantages et les inconvénients du dirigisme et du libéralisme. Il a voulu seulement traiter en toute objectivité le problème dans ses données actuelles.

Son rapport a porté sur 3 points :

- 1° Qu'apportera la liberté du commerce de l'essence ?
- 2° Que coûtera cette liberté ?
- 3° Est-elle possible ?

En conclusion, M. Boyer a montré que les conditions techniques nécessaires à la suppression de la répartition des carburants étaient actuellement réunies. Il a souligné l'intérêt que présenterait une telle mesure pour le développement des activités industrielles, commerciales et touristiques et a enfin soumis à ses collègues la proposition de résolution suivante :

« Le Conseil de la République invite le Gouvernement à rendre, à partir du 1^{er} octobre 1947, la liberté au commerce de l'essence, dans le but de permettre l'utilisation au maximum de nos transports routiers ».

La commission a adopté ce texte à l'unanimité, sous réserve, toutefois, que le succès du nouveau régime de liberté de vente des carburants ne soit pas compromis à l'avenir par une insuffisance des moyens financiers nécessaires au paiement des importations.

PENSIONS
(PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES
ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

Jeudi 3 juillet 1947. — *Présidence de M. Gatuing, président.* —
La commission a désigné :

M. Giauque pour rapporter le projet de loi (n° 370, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention franco-polonaise du 11 février 1947 relative au paiement des pensions aux victimes de la guerre.

M. Dassaud pour rapporter le projet de loi (n° 369, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la codification des textes législatifs concernant les pensions militaires d'invalidité et les pensions d'invalidité soumises à un régime analogue.

M^{me} Oyon pour rapporter la proposition de résolution de M. Carcassonne (n° 314, année 1947), tendant à inviter le Gouvernement à payer les primes de déportation aux ascendants des déportés décédés, sans condition d'âge.

La commission a entendu la lecture du rapport de M. Gadoin sur la proposition de résolution de MM. Rotinat et Teyssandier, invitant le Gouvernement à accélérer les travaux de la commission consultative de la revalorisation de la retraite du combattant.

Le rapporteur a fait ressortir combien il était urgent que les anciens combattants n'aient plus l'impression d'être traités en parents pauvres : la commission, en adoptant ses conclusions, a complété la proposition de résolution en invitant le Gouvernement à accorder le plus rapidement possible aux combattants de la dernière guerre le droit à la carte du combattant.

Sur la suggestion de M. Giauque, la commission s'est proposée d'entendre prochainement une délégation d'associations d'anciens prisonniers de guerre.

PRESSE, RADIO ET CINÉMA

Jeudi 3 juillet 1947. — *Présidence de M. André Hauriou, président.* — La commission a entendu la lecture du projet de rapport de

M. Duchet, sur sa proposition de résolution (n° 247, année 1947), relative aux mesures à prendre pour conjurer la 'grave crise que subit le cinéma français.

M. Duchet, après avoir souligné les difficultés rencontrées par ce dernier, a préconisé l'adoption d'un certain nombre de mesures, telles qu'une meilleure organisation du crédit, l'octroi de primes à la production et surtout une aide effective de l'Etat pour la modernisation des installations et du matériel cinématographiques.

Une discussion s'est ouverte ensuite, à laquelle ont pris part, notamment, le président, qui a insisté sur le fait que ce serait une erreur de la part du Gouvernement de ne pas vouloir, par esprit d'économie, engager des dépenses qui peuvent être rapidement rentables et permettre à la balance commerciale du cinéma d'être équilibrée sans retard, M. Bène qui a déclaré que le cinéma devrait également comprimer ses dépenses intérieures, M. Charlet, qui a préconisé une politique de larges subventions de la part de l'Etat et M. Merle qui a insisté sur l'intérêt qu'il y aurait à ouvrir de nouvelles salles de cinéma et à faciliter l'exportation des films par le rétablissement d'attachés de cinéma dans les pays étrangers.

MM. Gilson, Aguesse, M^{me} Patenôtre et M. Grangeon sont également intervenus.

La commission a chargé M. Duchet de lui présenter un nouveau rapport en tenant compte de la discussion qui venait d'avoir lieu ; elle a également prévu, pour le débat en séance publique, des interventions spécialisées sur certains points. MM. Merle et Charlet, notamment, parleront, le premier, du problème de l'augmentation du nombre des places de cinéma, le second, de la question du cinéma en couleur.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Mercredi 2 juillet 1947. — *Présidence de M. Calonne, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Gaspard, directeur d' « Electricité de France ».

Après avoir rappelé les principes généraux de la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation d' « Electricité de France », M. Gaspard a évoqué les problèmes actuellement posés du fait de son application.

Au problème des transferts, compliqué par l'existence d'un

grand nombre de petites sociétés de distribution, s'ajoutent les difficultés propres à l'organisation du service national, d'une part, et à celle de l'ensemble des services administratifs, d'autre part.

La situation financière reste au premier plan des préoccupations : les tarifs, demeurés au coefficient 3,75 par rapport à 1939, ne permettent pas de constituer des provisions suffisantes pour le renouvellement des installations et l'entretien du réseau.

Le directeur d' « Electricité de France », répondant ensuite aux questions posées par les commissaires, a fourni diverses informations portant notamment sur la situation et l'effectif du personnel, la consommation des centrales thermiques et le financement du plan de modernisation de l'électricité.

La commission a désigné M. Rochette comme membre de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte. Elle a décidé de remplacer M. Lacaze, démissionnaire, par M. Victoor, au sein de cette même sous-commission.

M. Paumelle a donné lecture de son projet de rapport sur la proposition de résolution (n° 297, année 1947), tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux industries de la conserve alimentaire et, par priorité, aux conserveurs de légumes, les emballages métalliques qui sont indispensables au conditionnement de tous les produits et notamment des légumes mis à leur disposition.

Ce rapport a été adopté, sous réserve de quelques observations présentées par MM. Pairault, Poirot et Depreux.

RAVITAILLEMENT

Mercredi 2 juillet 1947. — *Présidence de M. Chatagner, vice-président.* — La commission a entendu les exposés de MM. Jullien et Léonetti, conseillers du Maroc, sur la situation céréalière de ce pays.

M. Léonetti a d'abord retracé les grandes lignes du régime économique du Protectorat, notamment en ce qui concerne ses rapports avec la France.

Puis, M. Jullien a exposé l'évolution de la situation céréalière au Maroc et a établi un bilan général de ses ressources alimentaires.

Il a ensuite répondu aux questions que lui ont posées le président, ainsi que MM. Boisron, Gustave, Roudel et Wehrung.

Après le départ de MM. Jullien et Léonetti, la commission a procédé à un échange de vues sur le problème qu'ils avaient exposé et a décidé d'entendre un représentant de l'office du Maroc au cours d'une prochaine séance.

M. Tognard a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 341, année 1947), de M. Bossanne et des membres de la commission du ravitaillement, tendant à inviter le Gouvernement à mettre tout en œuvre pour assurer à tous les Français une qualité de pain uniforme.

Sur la proposition de M. Wehrung, une sous-commission a été chargée d'étudier le problème de la production et de la répartition du chocolat en France.

SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

Vendredi 4 juillet 1947. — *Présidence de M. Trémintin, président.* — La commission a entendu la lecture du projet de rapport de M. Paul Simon, relatif à la proposition de résolution (n° 215, année 1947,) de M. Charles Bosson, tendant à la nomination d'une commission exceptionnelle de la réforme administrative.

Le rapporteur a marqué l'impossibilité de la création d'une commission interparlementaire, commune aux deux assemblées, et il a demandé à ses collègues de se prononcer à la fois sur le principe d'une commission, particulière au Conseil de la République, et sur la date possible de sa création.

Un débat s'est alors instauré, au cours duquel le président, ainsi que MM. Salomon Grumbach, Lefranc et Landry ont manifesté leur accord avec les vues de M. Paul Simon, quant au principe d'une commission spéciale au Conseil de la République, tout en mettant particulièrement en relief la nécessité d'attendre que la commission parallèle de l'Assemblée Nationale ait déjà commencé ses travaux pour que le Conseil de la République puisse se prononcer à cet égard.

Le président a ensuite donné lecture d'une requête, adressée par les chefs Sakalava et Antankarana, de Madagascar, au gouverneur général de ce territoire, et transmise au Président du Conseil de la République. La commission, unanime, a décidé d'en transmettre le texte à la commission de la France d'Outre-Mer.

La commission a enfin désigné cinq de ses membres, pour l'examen des pétitions adressées au Conseil de la République. Ont été nommés : MM. Lemoine, Couteaux, Léo Hamon, Baratgin et de Montalembert.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mardi 1^{er} juillet 1947. — *Présidence de M. Caspary, vice-président.* — La commission, à mains levées et par 13 voix contre 10, a adopté les propositions de loi (n^{os} 364 et 365, année 1947), adoptées par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, relatives à l'institution de la représentation proportionnelle, la première, dans l'élection des délégués du personnel dans les entreprises, la seconde dans l'élection des membres des Comités d'entreprises.

M. Caspary a été nommé rapporteur de ces deux propositions de loi ;

M. Jarrié, rapporteur du projet de loi (n^o 324, année 1947), autorisant le Président de la République à ratifier les amendements adoptés à la Constitution de l'organisation internationale du travail et la Convention n^o 80 portant révision des articles finals, adoptés par la 29^e session de la Conférence internationale du Travail, a donné lecture de son rapport, qui a été approuvé par la commission.

Enfin, la commission a décidé, sur la proposition de M^{me} Devaud, de demander le renvoi pour avis de la proposition de résolution (n^o 278, année 1947) de M^{me} Rollin, relative aux mesures à prendre pour que les sommes dues au titre des allocations familiales et de salaire unique soient versées entre les mains de la mère de famille.

ERRATUM

au Bulletin des commissions n° 18 du 3 juillet 1947, page 3.

FINANCES

Mardi 24 juin 1947.

Au dernier alinéa, *au lieu de* : « , elle a adopté l'ensemble du projet par 15 voix contre 11 et 4 abstentions. »
Lire : « , elle a adopté l'ensemble du projet par 14 voix contre 12 et 4 abstentions. »